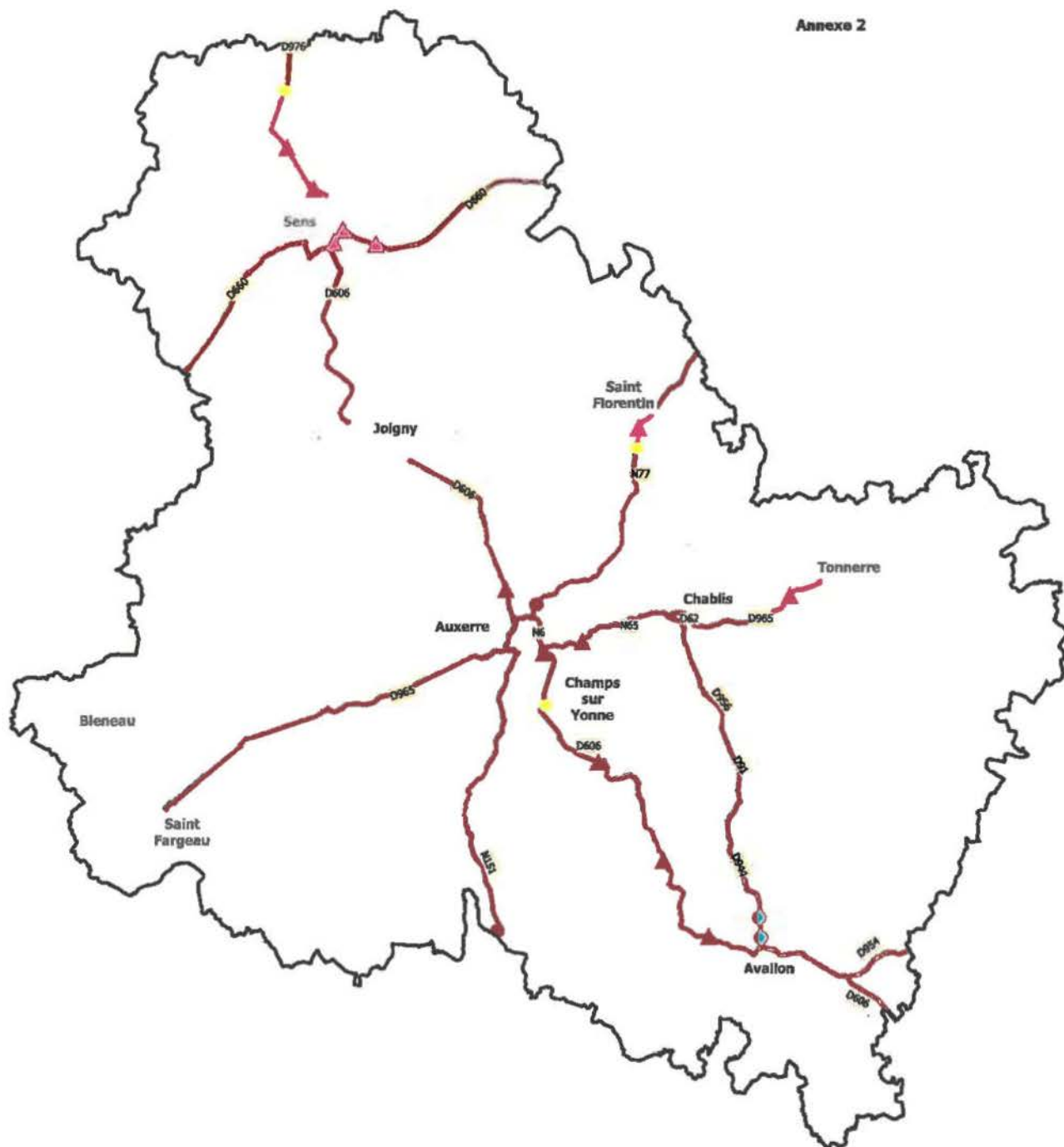


Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels Réseaux Transports exceptionnels Département de l'Yonne - Itinéraire 120 tonnes

Annexe 2



Réseaux transports exceptionnels

— Réseau 120 tonnes

▲ Ouvrages limités en hauteur

● Consultation obligatoire de SNCF Paris (Pont route)

● Passage à niveau (PN)

□ Limites départementales

Source:
Édité par DDT71 - MCTP/GEO, le 16 janvier 2018
BD TOPO - IGN-Paris

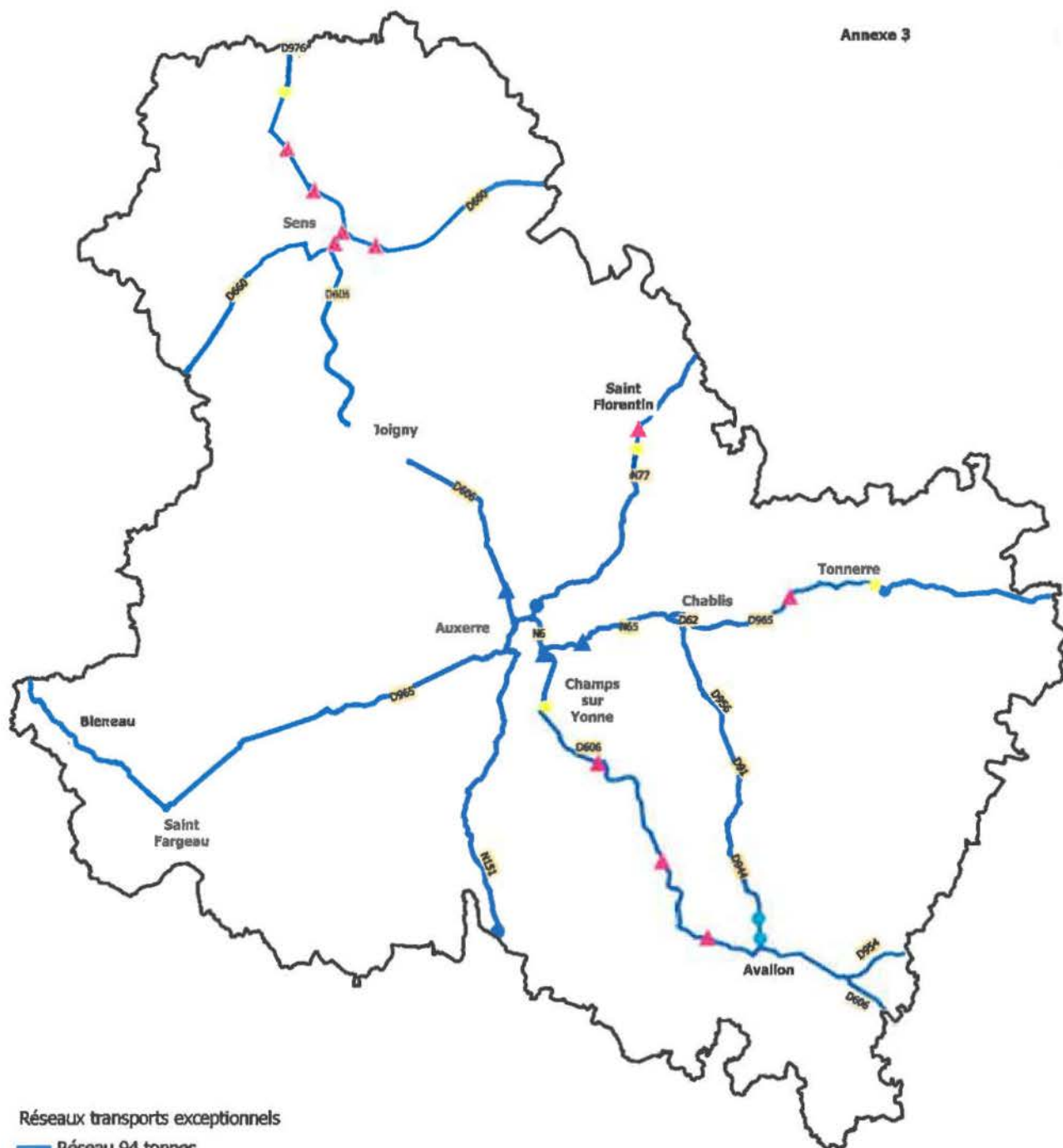
Echelle : 1/450 000

Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels

Réseaux Transports exceptionnels

Département de l'Yonne - Itinéraire 94 tonnes

Annexe 3



Réseaux transports exceptionnels

- Réseau 94 tonnes
- ▲ Ouvrages limités en hauteur
- Consultation obligatoire de SNCF paris (pont route)
- Passage à niveau (PN)

Limites départementales

Source:
Édité par DDT71 - MCTP/GEO, le 16 janvier 2018
BD TOPO - IGN-Paris

Echelle : 1/450 000

Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels

Réseaux Transports exceptionnels

Département de l'Yonne - Itinéraire 72 tonnes

Annexe 4



Réseaux transports exceptionnels

— Réseau 72 tonnes

▲ Ouvrages limités en hauteur

★ Consultation obligatoire de SNCF Paris (pont route)

● Passages à niveau (PN)

□ Limites départementales

Source:
Édité par DDT71, MCTP/GEO, le 10 janvier 2018
BD TOPO - IGN-Paris

Echelle : 1/450 000

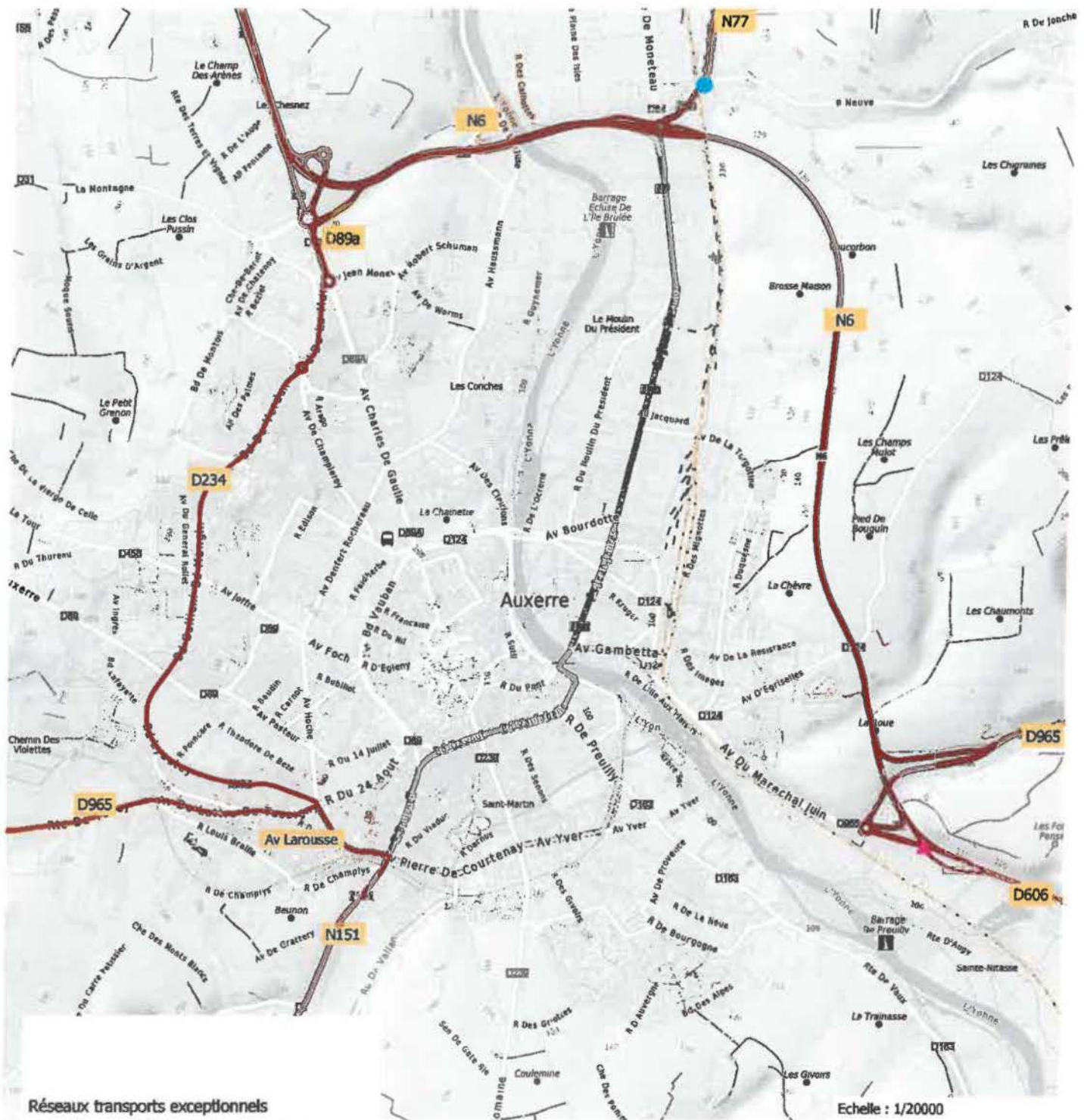


Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels

Réseaux Transports exceptionnels

Département de l'Yonne - Auxerre

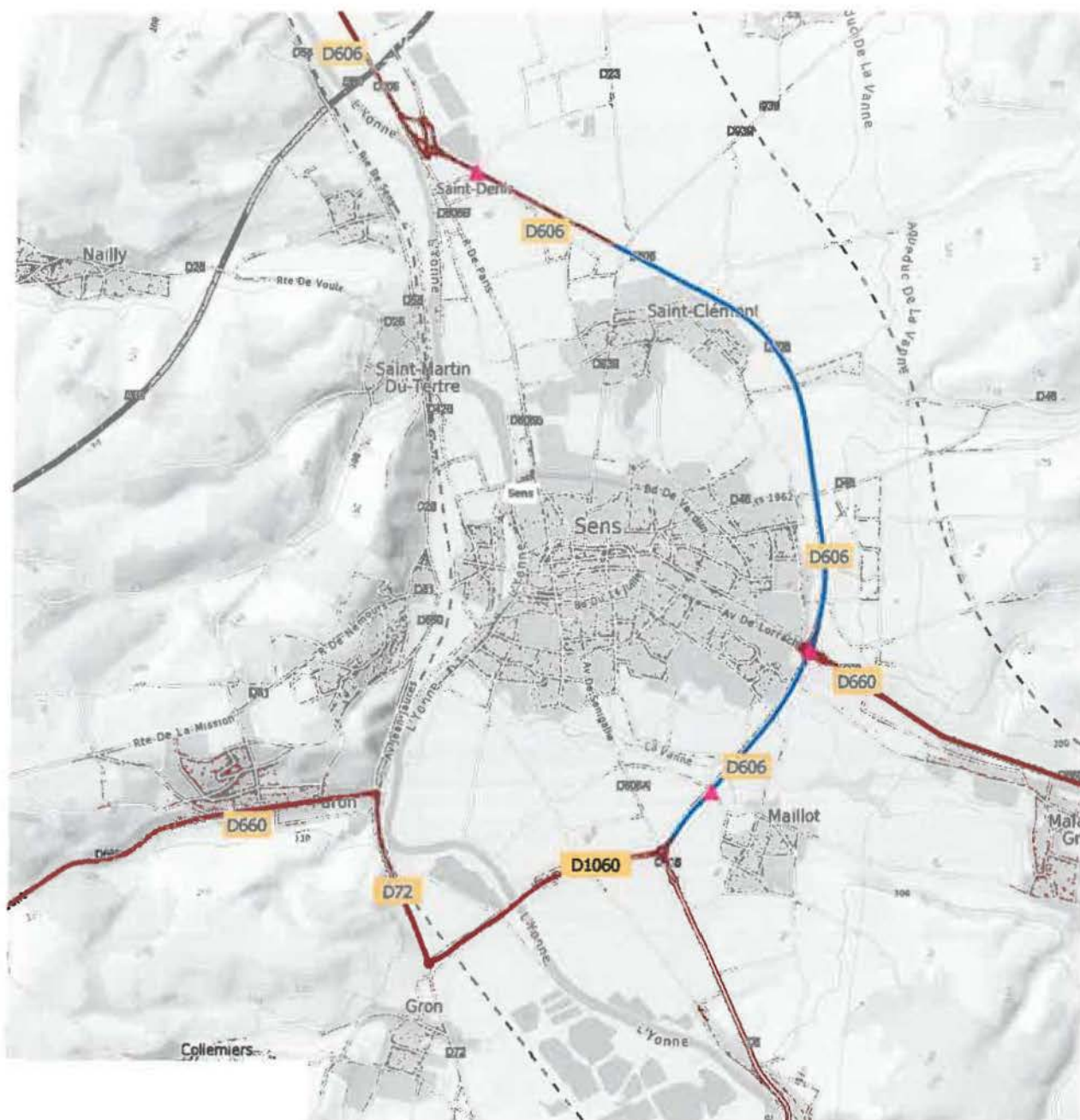
Annexe 5



Sources:
 Edité par DD171 MCTP/GEO, le 26 janvier 2018
 BD TOPO - IGN-Paris

Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels Réseaux Transports exceptionnels Département de l'Yonne - Sens

Annexe 6



Réseaux transports exceptionnels

- Réseau 120 tonnes
- Réseau 94 tonnes et 72 tonnes
- ▲ Limitation en hauteur

Simplification du processus de délivrance des autorisations de circuler des transports exceptionnels
Réseaux Transports Exceptionnels - Département de l'Yonne
Descriptif

ANNEXE 1

72, 94 et 120 tonnes

Numéro route ou traversée de ville	Début itinéraire	Détail itinéraire	Fin itinéraire
D976	Limite du département de la Seine et Marne (prolongement de la D412)		Croisement avec D606 à Pont-sur-Yonne
D606	Croisement avec D976 à Pont-sur-Yonne		Croisement avec la D23 à Saint-Clément (nord de Sens)
D606	Croisement avec la D1060 au giratoire entre Sens et Maillot	Direction sud du département	Croisement avec la D959 à Villecien au nord du contournement de Joigny
D606	Croisement avec la D659 à Joigny au sud du contournement de Joigny		Jonction avec la N6 à Appoigny (nord d'Auxerre)
D606	Jonction avec la N6 au sud d'Auxerre (giratoire Auxerre-expo)		Limite du département de la Côte d'Or (prolongement en D906) à Sainte-Magnance
N6	Jonction avec la D606 à Appoigny (nord d'Auxerre)		Jonction avec la D606 au sud d'Auxerre (giratoire Auxerre-expo)
D660	Rond-point de Savigny-sur-Clairis – jonction avec l'A19		Croisement avec la D72 à Paron (contournement de Sens)
D660	Croisement avec la D606 à Sens		Limite du département de l'Aube à Bagneaux
D72	Croisement avec la D660 à Paron (contournement de Sens)		Croisement avec la D1060 à Gron (contournement de Sens)
D1060	Croisement avec la D72 à Gron (contournement de Sens)		Croisement avec la D506 au giratoire entre Sens et Maillot
N77	Croisement avec la N6 au nord d'Auxerre		Limite du département de l'Aube à Lassigny
D89A	Nord d'Auxerre - avenue Charles de Gaulle – croisement avec la N6		Auxerre – croisement avec la D234 (Bd de la Marne) et l'avenue Jean Monet
D234	Auxerre – croisement avec la D89A (avenue Charles de Gaulle) et l'avenue Jean Monet	Bd de Verdun – Bd Gouraud – Bd Mangin – Bd Gallieni – Bd Lyautey – Avenue des Brichères	Croisement avec la D965 (av de l'attre de Tassigny) et l'avenue Pierre Larousse
Avenue Pierre Larousse	Croisement avec D965 au sud d'Auxerre		Croisement avec N151 au sud d'Auxerre
D965	Auxerre sud – croisement avec l'avenue Pierre Larousse et la D234 (Avenue des Brichères)	direction ouest	Saint-Fargeau (croisement avec la D90)
D965	Jonction avec la N65 à Venoy (est d'Auxerre)	direction est	Jonction avec la D905 à Tonnerre
N65	Jonction avec la N6 et la D606 au sud d'Auxerre (giratoire Auxerre-expo)		Jonction avec la D965 à Venoy (est d'Auxerre)
N151	Auxerre – croisement avec l'avenue Pierre Larousse, l'avenue Pierre de Courtenay et la rue Bourneil	rte de Vallan	Limite du département de la Nièvre à Coulanges-sur-Yonne
D235	Croisement avec la D965 à Chablis	rue d'Auxerre – avenue de la Liberté	Croisement avec la D62 (Bd Pasteur) à Chablis
D62	Croisement avec la D235 à Chablis	rue Pasteur	Croisement avec la D91 (rte de Vaucharmes) à Chablis
D91	Croisement avec la D91 (rue Pasteur) à Chablis	rte de Vaucharmes	Croisement avec la D956 à Saint-Cyr-les-Colons
D956	Croisement avec la D91 à Saint-Cyr-les-Colons		Croisement avec la D91 à Lichères-pres-Aigremont
D91	Croisement avec la D956 à Lichères-pres-Aigremont		Croisement avec la D944 à Niry
D944	Croisement avec la D91 à Niry		Croisement avec la D606 à Avallon
D954	Croisement avec la D606 à Cussy-les-Forges		Limite du département de la Côte d'Or à Savigny-en-Terre-Plaine